

Lycées : quel bac pour les élèves « faibles » ?

Une récente étude du **service statistique** du ministère (DEPP) fait état du **devenir scolaire** des élèves dits « faibles » à l'**entrée en troisième**, et plus particulièrement de leurs **résultats au baccalauréat**.

Cette étude est d'autant plus intéressante qu'elle interroge en creux **la capacité du lycée à faire évoluer les élèves** qui lui sont confiés et à **compléter les « manques »** du collège.

A l'heure où le ministère prétend réaliser un bilan de **la réforme du lycée** de façon tendancieuse, ne retenant que les points qu'il juge **positifs**, les faits viennent à point nommé **infirmes ses conclusions**.

Considéré par l'étude comme « faible » dès lors qu'il a atteint au plus la note de **8 au brevet, un élève sur 2 a obtenu son bac** (48%). Ces résultats signifient-ils que le lycée est capable **d'élever le niveau** des élèves ? **Pas nécessairement** et l'étude ne le montre pas clairement.

L'étude indique également que dans cette catégorie d'élèves, **31,8%** ont obtenu un **bac pro**, **11,3%** un **bac techno** et seulement **4,9%** un **bac général**. Cette dernière proportion signifiant que l'enseignement au lycée n'a pas permis aux élèves de **combler les lacunes** observées en début de troisième et que la réforme du lycée **dupliquée pour**

la réforme du collège n'a pas rempli ses objectifs de **démocratisation scolaire** et de **réduction des inégalités**.

Par ailleurs, et c'est l'un des enseignements de l'étude, **les politiques académiques d'orientation**, extrêmement **disparates**, laissent apparaître des différences entre les taux d'accès au bac entre, par exemple, les académies de **Créteil et Versailles** (60%) d'une part et **Poitiers ou Orléans-Tours** (40%) d'autre part.

Dans un système qui se veut **national** et épris **d'égalité**, celle-ci existe certes pour **les meilleurs élèves**. Pour les plus faibles, en revanche, c'est **une autre histoire...**

Dans les académies obtenant les plus forts taux de réussite au bac, l'orientation vers **la seconde générale et technologique** est **favorisée**. Mais ce sont aussi les régions où l'adéquation entre les **formations et les débouchés** est la meilleure. La logique est ainsi sauve.

Cette étude confirme ce que le **SNCL-FAEN** affirme depuis de nombreuses années, à savoir que le rôle de l'Ecole est de mener chaque élève **au maximum de ses possibilités** et qu'en conséquence les **passages de classe** automatiques, l'abandon des élèves à **leurs difficultés** scolaires ne peuvent tenir lieu de **politique éducative**.

Les rapports « cachés » du ministère de l'Éducation nationale

Où l'on confirme dans un récent **rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale** (Igen) que celle-ci commet régulièrement des rapports mais qu'elle en garde plusieurs « **sous le coude** », jugés peu dignes d'être rendus publics immédiatement après leur rédaction parce que probablement trop « **sensibles** ».

Parmi ceux-ci (rédigés en 2015), des thèmes controversés relatifs à **l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires** ou **l'évaluation des personnels de direction**. Sur la quarantaine d'écrits produits en 2015, **15 seulement ont été rendus publics**.

On ne savait pas l'Igen si **radicale** dans ses rapports qu'ils méritent un tel sort... Faut-il parler de **censure** ou de **prudence** de la part du ministère ? Toujours est-il que cette pratique **ne sert pas l'institution** qui, quoi qu'elle en dise, devrait faire de **sérieux progrès** en ce qui concerne **transparence et démocratie**.

Car ces productions ne sont-elles pas réalisées avec **l'argent du contribuable** qui devrait, en l'occurrence récupérer **la monnaie de sa pièce** ?



Enseignement professionnel : des efforts indispensables.

L'Education nationale dispose de plusieurs « machins » destinés à la **contrôler**, émettre **des avis** plus ou moins « experts » et, bien sûr, en **évaluer** le fonctionnement. Ce dernier domaine est celui du **Conseil national d'évaluation du système scolaire** (Cnesco).

Dans un rapport récent, le conseil porte son attention sur **l'enseignement professionnel** au sujet duquel il fait plusieurs « préconisations ».

Il est certain que dans notre pays l'enseignement professionnel n'a pas bénéficié de **toute l'attention suffisante** malgré les annonces de quasi tous les ministres de l'Education nationale qui ont déclaré souhaiter le « **revaloriser** »...sans le faire vraiment.

Pourtant l'enseignement professionnel, ce sont près de **700 000 élèves** dans **1 700 lycées** ce qui représente **un bachelier sur 3**, contribuant fortement à l'augmentation du **nombre global** de bacheliers en France.

Malgré ces efforts réels, les différentes politiques éducatives ne sont pas allées **assez loin** puisque les **taux d'insertion** des bacheliers professionnels français sont **équivalents** à ceux des bacheliers généraux alors qu'ils sont **bien meilleurs** dans les autres pays de l'OCDE.

Ce qui caractérise le système français ce sont **les fortes disparités** entre CAP et bac pro mais aussi **entre filières**. Le taux de chômage, par exemple, est **moins fort dans les filières industrielles** que dans **le tertiaire** qui concentre les élèves particulièrement **défavorisés** et un **fort taux d'échec scolaire**.

C'est aussi dans l'enseignement professionnel que se concentrent la majorité de ces problèmes

auxquels il faut ajouter selon le Cnesco, **des inégalités de genre**. Certaines filières industrielles comptent **97% de garçons** alors que d'autres (coiffure, esthétique) concentrent les filles.

Le rapport du Cnesco épingle l'institution pour expliquer ce déficit :

- Une pénurie de **professeurs qualifiés** et un appel très fréquent à **des contractuels** (10% contre 4% dans le général).
- Une orientation dans la voie professionnelle qui reste encore trop largement une **orientation par défaut** alors que la voie royale demeure l'enseignement général.
- L'augmentation d'élèves qui envisagent des poursuites **d'études supérieures**. Ils sont ainsi près de la moitié à faire ce choix alors qu'ils y sont **très peu préparés du fait de leurs profils particuliers**.

Le Cnesco constate que l' Education nationale ne s'est **pas suffisamment adaptée** à ces évolutions .

Si le **SNCL-FAEN** est globalement d'accord avec **le diagnostic**, nous ne validons pas l'une des mesures préconisées par l'organisme d'évaluation qui recommande notamment de **supprimer les classes de 3^{ème} prépa pro** jugées « stigmatisantes », assertion que nous estimons **sans aucun fondement** et essentiellement **idéologique**.

Au contraire, le **SNCL-FAEN** défend l'idée d'un véritable « **droit à l'essai** » permettant la découverte professionnelle en classe de **4^{ème} DP6** implantée en **lycée professionnel** pour des élèves volontaires qui conserveraient leur **statut de collégiens jusqu'à 16 ans**.

Cette mesure permettrait notamment de **lutter contre une orientation subie**.

Redoublement : c'est officiel !

L' décret n° **2014-1377** du 18-11-2014 entrera en vigueur à la rentrée ; il acte que désormais **le redoublement sera exceptionnel** et qu'il ne pourra être proposé qu'en cas de « **rupture importante des apprentissages scolaires** ».

Supprimer cet outil mis à la disposition des professeurs est **une erreur** pour plusieurs raisons :

- il confère encore **moins de poids** à la parole des professeurs qui sont **désavoués** par l'institution dans leur expertise de professionnel,
- il prive certains élèves d'un moyen de **s'auto-encourager** à fournir un travail scolaire régulier,
- il **trompe** les jeunes et leurs parents sur le niveau réel des élèves,
- il **dévalorise la valeur travail** et fait accroire aux élèves que le niveau de connaissances atteint n'influe pas sur les diplômes obtenus.

Certes, le redoublement n'est **pas le remède miracle** mais l'expérience prouve que, pour

certaines élèves, il peut être l'occasion, avec de la volonté d'une **remise à flot** salutaire. Pourquoi les en priver ? (sauf en classes de **troisième et seconde** où il sera possible de demander son « **maintien** » dans la classe).

Ne pas **accompagner cette mesure** d'autres destinées à corriger les difficultés scolaires est, pour nous, **une faute**.

En conséquence, le nombre d'élèves en 2eGT **augmentera**, les classes seront de plus en plus **difficiles à gérer**, les élèves au niveau seront **empêchés de suivre** ou **ralentis** et l'enseignement privé aura de **beaux jours** devant lui.

Le **SNCL-FAEN** recommande aux professeurs, lorsqu'ils jugent que le niveau des élèves n'est pas suffisant, de **le notifier sur les bulletins scolaires** afin qu'il soit bien établi qu'ils ne sont **aucunement responsables** de cette dérive pédagogique.